

LES PISTES D'AMÉLIORATION SÉLECTIONNÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACADEMIE D'AGRICULTURE SUR LES ABEILLES

par Jean-François Molle¹

Rappel du processus et de sa génèse

- La séance du 16 février 2005 « abeilles, pollinisation et pesticides »:la contribution « cachée » des pollinisateurs, B.Vaissière ;
- Décision de lancer un groupe de travail (et des sous groupes thématiques) :
 - «Oecuménique » et international ;
 - Dépassant les frontières habituelles de l'évaluation et de la gestion des risques,
 - Traitant la question des pesticides dans leur ensemble ;
 - Avec deux objectifs, une synthèse bibliographique internationale des travaux relatifs à la mortalité des abeilles, l'élaboration des pistes d'amélioration.
- Un rapport d'étapes a été présenté en séance plénière de l'Académie le 14 juin 2006 et les travaux du groupe ont continué pour hiérarchiser les recommandations (deux réunions à l'automne).
- Ce sont les résultats de ces réunions qui sont présentés aujourd'hui.

N.B : les résultats intermédiaires ont été présentés au congrès national des apiculteurs en octobre à Bourg-en-Bresse.

Les participants

- Au titre des représentants et experts du monde apicole:
 - MM. Clément/Aletru de l'UNAF (ont désormais quitté le groupe) ;
 - MM. Schiro/Breuil du SPMF ;
 - Mme Petit et M. Manonviller du SNA ;
 - M. Jourdan ADAPI/CNDA ;
 - M. Lecompte de l'ADA-Est
 - M. Bruneau(CARI),Belgique ;
- Au titre des experts publics :
 - Mme Pham-Delègue du CNRS ;
 - MM. Delorme, Rivièrè, Tasei, Vaissière de l'INRA ;
 - M. Decourtye de l'ACTA ;
 - M. Faucon de l'AFSSA ;
 - M. Narbonne de l'université de Bordeaux ;
 - M. Haubruge de l'université de Gembloux, Belgique ;
 - M. Charrière, centre suisse de recherches apicoles (par mails).

¹ Correspondant de l'Académie d'Agriculture.

C.R.Acad. Agric. Fr., 2007, 93, n°1. Séance du 17 janvier 2007.

- Au titre de l'Académie:
MM. Rérat (Président de l'Académie), Baratte, Bernard (Syngenta) ;
M. Molle, secrétaire, consultant pour BCSF.

N.B : Mr Charrière(Suisse), sur ces travaux, a correspondu avec le groupe par mails.

Les actions sélectionnées

- Développement de la production nationale de reines et Formation des techniciens de Chambres d'Agriculture (pesticides),
- Gestion adaptée des éléments fixes du paysage,
- Mettre à disposition des utilisateurs les caractéristiques nectarifères et pollinifères des variétés cultivées et Diffusion de la connaissance des bénéfices économiques de la pollinisation pour l'agriculture ;
- Suivi objectif de la santé des abeilles ;
- Mise en place de couverts floristiques et Amélioration du diagnostic et du traitement des pathologies des abeilles domestiques.

Les actions à approfondir

- Former des enseignants dans les lycées agricoles ;
- **Améliorer les procédures d'homologation et de suivi des pesticides ;**
- Développer les recherches sur la biologie et l'écologie des pollinisateurs;
- Améliorer l'utilisation des connaissances génétiques relatives à l'abeille domestique;
- Mieux tracer les importations de reines;
- **Mettre en place un institut technique apicole**

Les prochaines étapes

- La validation de ces résultats en séance le 17 janvier 2007 ;
- En cas d'acceptation, la valorisation de ces deux années de travaux auprès des décideurs publics et privés (apiculteurs et agriculteurs) au premier semestre 2007.
- La mise en veille du groupe.

La méthode de travail du groupe

- Un guide de discussion visant à évaluer les actions selon deux critères :
 - ➔ L'efficacité de l'action considérée ;
 - ➔ Sa faisabilité.
- Chacun de ces critères est explicité en sous critères « pondérés » ;
- Les notes sont additionnées, seules les cinq premières ont été retenues.

**Les résultats: les pistes d'amélioration des interactions
« apiculture/agriculture »**

- Préciser et faire connaître les bénéfices financiers de l'apiculture pour l'agriculture et l'environnement et qui ne sont pas comptabilisés,
- Former, avec l'aide de l'ACTA et des structures locales de développement apicole, des techniciens des Chambres d'Agriculture à une meilleure prise en compte de l'apiculture par les agriculteurs,
- Inclure ou développer dans les lycées agricoles, une formation spécifique dédiée aux bonnes pratiques agricoles en lien avec l'apiculture,
- Les procédures européennes d'homologation et d'emploi des pesticides doivent être complétées :
 - *Par une meilleure connaissance de la toxicité*
 - ➔ le développement de nouveaux essais répétables mettant en évidence des effets autres que la mortalité (autres stades que l'adulte, effets sublétaux)
 - ➔ la validation des protocoles d'essais de terrain
 - *Par une meilleure connaissance de l'exposition*
 - ➔ le développement et la validation des scénarios d'exposition
 - *Par un calcul du risque plus précis*
 - ➔ la validation des facteurs de sécurité des essais
 - ➔ l'intégration de nouveaux essais dans les procédures d'évaluation de risque
- Pour prévenir les déséquilibres alimentaires auxquels les abeilles peuvent être confrontées, il convient de:
 - ➔ Mettre en place des jachères ou des bandes enherbées fleuries,
 - ➔ Gérer les éléments fixes du paysage (bords de route, haies,...) avec ce souci (fauchages trop précoces des végétaux à fleurs!),
 - ➔ Inclure ou au moins étudier dans les critères de sélection des plantes de grande culture (tournesol, colza,...) leur qualité nectarifère,

Les résultats : les pistes d'amélioration pour mieux connaître les abeilles domestiques

- Le suivi de la santé des abeilles et/ou de leur mortalité doit être objectif. Il convient donc de :
 - ➔ réactiver de façon urgente les suivis de terrain dans quelques régions clé.
 - ➔ A plus long terme et dans la continuité des travaux des FNOSAD, sélectionner des apiculteurs pour appliquer une méthode de suivi de terrain préalablement définie avec un maillage national;
 - ➔ Compléter ce dispositif par un « point d'écoute » des apiculteurs, quelque'ils soient, une sorte de « SVP » disponible pour les questions plus ponctuelles.
 - ➔ Enfin, interroger régulièrement les principaux producteurs d'essaims ce qui permettrait un suivi fiable et léger des mortalités de sortie d'hiver.

N.B : Le point de remontée d'information ou de mise en place du « SVP » sera défini par concertation avec la profession et fera éventuellement partie, à terme, des responsabilités d'un institut technique apicole à créer (cf. ci-dessous).Le financement à 50% de telles démarches peut relever du programme européen « MIEL » de la DG Agriculture.

- Les abeilles domestiques souffrent de pathologies diverses, sans que des traitements adaptés soient toujours disponibles et/ou appliqués correctement .Il convient donc de:
 - ➔ Simplifier les dossiers d'enregistrement des produits vétérinaires pour abeilles (ceux relevant de l'annexe 2 de la directive 91-414 (pas de risques pour le consommateur),

- en raison de la situation sanitaire d'urgence, les produits (annexe 1 et 2) ne devraient pas supporter de taxes de mise sur le marché,
- Cette approche devrait tenir compte des spécificités de chaque maladie tout en veillant à limiter autant que possible l'utilisation de produits vétérinaires dans les ruches par une information pertinente visant par exemple à tout prix à éviter des traitements préventifs (loques, nosémose...) et à favoriser des mesures prophylactiques (mesures de décontamination bactérienne adaptées...). Dans le cadre de la varroase, l'idéal serait de pouvoir disposer d'une série de produits différents pour assurer une alternance dans les produits afin d'éviter le développement de phénomènes de résistance de l'acarien.
- Un système de formation/information des apiculteurs devrait être mis à disposition de ceux-ci.
- Les abeilles domestiques présentent une grande diversité génétique, diversité mal connue. Il convient donc de:
 - Favoriser le progrès des connaissances dans ce domaine,
 - Poursuivre le contrôle de l'importation des reines,
 - Promouvoir une production nationale de reines,
 - Assurer la traçabilité de ces reines et essaims.
- Développer les recherches d'entomologie qui sont devenues inexistantes, et recruter des systématiciens dans ce secteur en difficulté.

Les résultats : une piste d'amélioration pour renforcer l'apiculture française et ses pratiques

- De nouveaux risques sanitaires apparaissent régulièrement. Ils doivent faire l'objet de veille et d'échanges organisés entre les chercheurs et la profession apicole,
- Les bonnes pratiques apicoles correspondantes doivent être constamment redéfinies en conséquence et diffusées,
- Les aspects internationaux sont particulièrement importants,
- L'apiculture est une activité sophistiquée pratiquée par plusieurs milliers d'apiculteurs, avec des besoins de formation/information.
- Il convient donc de prévoir la mise en place d'un centre technique apicole national, dont le projet doit être bâti et proposé par l'ensemble de la profession.